

La Stratégie de développement durable du gouvernement britannique

Présentée au Parlement par le ministre
de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales
à la requête de Sa Majesté
Mars 2005

Résumé en langue française

Le texte intégral de la stratégie britannique est disponible à l'adresse :
www.sustainable-development.gov.uk

Résumé

Notre Stratégie en faveur du développement durable vise à permettre aux peuples du monde entier de satisfaire leurs besoins essentiels et de jouir d'une meilleure qualité de vie sans compromettre la qualité de vie des générations futures.

Chapitre 1 :

Une nouvelle stratégie

Le gouvernement a un nouveau but et de nouveaux principes en matière de développement durable ainsi que de nouvelles priorités communes convenues à l'échelle du Royaume-Uni, y compris les administrations décentralisées.

La stratégie contient :

- une nouvelle vision intégrée s'appuyant sur la stratégie de 1999 – avec des dimensions internationale et sociétale renforcées
- cinq principes – avec un accent plus explicite sur les limites écologiques
- quatre priorités convenues – consommation et production durables, changement climatique, protection des ressources naturelles et communautés durables, et
- un nouvel ensemble d'indicateurs, qui est davantage axé sur l'obtention de résultats, avec des engagements quant à l'examen de nouveaux indicateurs tels que ceux relatifs au bien-être.

Chapitre 2 :

Aider les citoyens à faire de meilleurs choix

Nous tous – gouvernements, entreprises, secteur public, organisations bénévoles et communautaires, communautés et familles – devons faire des choix différents pour que la vision du développement durable puisse se concrétiser.

Le gouvernement propose une nouvelle approche pour influencer les comportements qui est fondée sur des travaux de recherche récents sur les déterminants des habitudes actuelles. Il se concentrera sur les mesures visant à permettre et à encourager des changements de comportement, les mesures destinées à stimuler l'engagement des citoyens et les voies par lesquelles il peut donner l'exemple. Lorsque ces actions ne sont pas suffisantes pour modifier des habitudes enracinées, nous chercherons également des moyens de catalyser des changements.

Les engagements clés comprennent :

- un nouveau programme d'engagement communautaire intitulé « Community Action 2020 – Together We Can » [Action communautaire 2020 – Ensemble, nous pouvons réussir] qui est destiné à catalyser des actions communautaires aidant les citoyens à s'impliquer en leur assurant une formation professionnelle, un accès amélioré aux sources de financement et la mise à disposition de conseillers expérimentés

- un forum délibératif ayant pour mission de se pencher sur qu'il y a lieu de faire pour aider les citoyens à adopter des modes de vie plus durables
- la mise en œuvre de méthodes pilotes, ouvertes et novatrices pour permettre aux parties prenantes d'influencer les décisions sur le type de projets qui permettraient de réaliser les objectifs de cette stratégie
- de nouveaux engagements en faveur de l'éducation et de la formation en matière de développement durable, et
- la réalisation d'évaluations des principales taxes environnementales afin de se faire une image plus précise de l'efficacité de ces taxes et de guider d'autres réexamens, y compris celui du Programme sur le changement climatique.

Chapitre 3 :

« Une économie respectueuse de la planète » : consommation et production durables

La prospérité croissante, au Royaume-Uni et à l'échelle mondiale, a permis à de nombreuses personnes de jouir de biens et de services auxquels n'avaient accès autrefois qu'un petit nombre de personnes. Nous avons également réalisé des progrès en ce qui concerne la dépollution des sites les plus fortement contaminés par les activités industrielles. Néanmoins, les incidences de nos modes de consommation et de production sur l'environnement restent graves et l'utilisation inefficace des ressources constitue un frein à la croissance de l'économie et des entreprises britanniques. Par ailleurs, au niveau international, nous devons promouvoir la libéralisation des échanges, la protection de l'environnement et le développement durable de manière à ce qu'ils se renforcent mutuellement afin d'aider les pays en développement.

Une réorientation majeure s'impose en faveur de la mise au point de nouveaux produits et services ayant des incidences environnementales moindres sur l'ensemble de leur cycle de vie et de nouveaux modèles commerciaux qui relèvent ce défi tout en stimulant la compétitivité. Et nous devons mettre à profit la sensibilisation croissante du public aux préoccupations sociales et environnementales et l'importance de leur rôle en tant que citoyens et consommateurs.

À cette fin, notre stratégie fait intervenir :

- le renforcement des mesures britanniques et internationales visant à améliorer les performances environnementales des produits et des services, y compris une conception améliorée des produits
- des efforts soutenus pour améliorer l'efficacité des ressources et réduire les déchets et les émissions nocives dans l'ensemble des secteurs d'activité, stimulés par le nouveau programme « BREW » (Business Resource Efficiency and Waste) [Utilisation efficace des ressources et réduction des déchets par les entreprises]
- un nouvel effort intense pour influencer les modes de consommation, y compris des propositions relatives à l'élaboration de nouveaux conseils destinés aux consommateurs
- de nouveaux engagements en matière de marchés publics durables afin de faire du Royaume-Uni un leader au sein de l'UE d'ici à 2009

- le soutien à l'innovation pour faciliter l'introduction de nouveaux produits, matériaux et services
- des partenariats renforcés avec les secteurs d'activité clés tels que les industries agroalimentaire, touristique et de la construction, et
- un réexamen de notre stratégie en matière de déchets, avec un plus grand accent sur la réduction des déchets à la source et leur utilisation en tant que ressource.

Chapitre 4 :

Faire face à la plus sérieuse menace : changement climatique et énergie

Le gouvernement britannique s'est engagé à réduire les émissions de gaz à effet de serre du pays. Dans son Livre blanc sur l'énergie de 2003, il a placé l'objectif du passage à une économie sobre en carbone au cœur de sa stratégie énergétique et fixé un objectif à long terme d'une réduction de quelque 60 % des émissions de dioxyde de carbone d'ici à 2050 environ, avec des progrès significatifs d'ici à 2020.

En outre, nous avons souscrit, au titre du Protocole de Kyoto, à un objectif de réduction de 12,5 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2008-2012 par rapport au niveau de l'année de référence et nous nous sommes fixé un objectif national plus ambitieux, à savoir réduire de 20 % les émissions de dioxyde de carbone d'ici à 2010 par rapport au niveau de 1990. Notre Programme sur le changement climatique définit les politiques et les mesures devant permettre de réaliser ces objectifs.

Le Royaume-Uni est sur la bonne voie pour atteindre son objectif au titre du Protocole de Kyoto – ce qui constitue une réalisation majeure. Cependant, des efforts restent encore à accomplir pour respecter notre objectif national à l'horizon 2010. Par l'intermédiaire du réexamen du Programme britannique sur le changement climatique qui est mené actuellement, le gouvernement est fermement déterminé à évaluer les mesures existantes s'inscrivant dans le cadre du programme et a l'intention de publier un programme révisé durant l'été 2005.

Les importants développements internationaux et nationaux qui sont déjà prévus comprennent :

- l'accent mis sur le changement climatique en tant que l'une des principales priorités de la double présidence britannique du G8 et de l'Union européenne (UE) en 2005
- un débat au niveau international sur un nouvel engagement de toutes les parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques en faveur de mesures futures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et sur les stratégies d'adaptation
- le lancement de la « Climate Change Communications Initiative » [Initiative relative aux communications sur le changement climatique], dotée d'une enveloppe d'au moins 12 millions de livres sterling sur la période 2005-2008, pour traiter les questions que sont les attitudes du public envers le changement climatique et sa compréhension de ce problème et pour définir ce que chacun

- d'entre nous peut faire pour aider à réduire notre contribution personnelle au changement climatique
- la mise en œuvre de mesures pour exécuter nos engagements énoncés dans « Energy Efficiency: The Government's Plan for Action » [Efficacité énergétique : le Plan d'action du gouvernement]
 - une consultation sur le projet de code pour des bâtiments durables qui sera organisée en 2005, avec une introduction progressive au niveau national prévue à partir de 2006
 - le lancement, en 2005, du programme pilote de compensation des émissions de carbone élaboré par le gouvernement
 - l'exercice d'une pression en faveur de l'inclusion des services aériens intracommunautaires dans le système d'échange de droits d'émission de l'UE à partir de 2008 ou dès que possible après cette date ; cela sera une priorité de la présidence britannique de l'UE en 2005, et
 - la publication en 2005 d'un cadre politique pour l'adaptation au changement climatique.

Chapitre 5 :

Un avenir sans regrets : protéger nos ressources nationales et améliorer l'environnement

Les ressources naturelles sont indispensables à notre existence et au développement des communautés dans le monde entier.

Les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont la nécessité d'une meilleure compréhension des limites écologiques, la nécessité d'améliorer l'environnement là où il est le plus gravement dégradé, la nécessité d'assurer un environnement décent pour tous et la nécessité d'un cadre politique plus intégré pour réaliser ces objectifs.

Les engagements clés inclus dans la stratégie consistent à :

- élaborer une approche politique intégrée pour protéger et mettre en valeur les ressources naturelles en consultation avec les parties prenantes en 2005
- réaliser des travaux de recherche sur les limites écologiques et les inégalités environnementales
- prendre en compte les systèmes naturels comme un tout, en utilisant une approche fondée sur les écosystèmes
- regrouper tous les cadres politiques, objectifs et stratégies du gouvernement britannique dans le domaine des ressources naturelles
- moderniser le cadre de mise en œuvre par la création de nouvelles agences chargées de la gestion des milieux marin et terrestre
- lancer le régime « Environmental Stewardship » [Intendance écologique] pour inciter les agriculteurs à gérer leurs terres d'une manière qui présente des avantages environnementaux
- traiter les problèmes de ressources dégradées et d'inégalités environnementales par le biais du renforcement du rôle de l'Agence de l'environnement, de la création d'une Agence intégrée et d'une collaboration partenariale stratégique aux niveaux national et local entre le ministère de l'Environnement, de l'Agriculture et des Affaires rurales (Defra) et le ministère de la Santé ainsi que leurs agences

- travailler en collaboration avec les partenaires internationaux afin de réduire le taux de perte de biodiversité au niveau planétaire, et
- encourager les pays partenaires dans le monde entier à intégrer les principes du développement durable dans leurs processus de réduction de la pauvreté et de développement, apporter une assistance aux pays en développement pour la négociation et la mise en œuvre d'accords environnementaux multilatéraux et soutenir les institutions multilatérales telles que le Programme des Nations unies pour l'environnement.

Chapitre 6 :

Du local au planétaire : créer des communautés durables et un monde plus équitable

Le gouvernement s'attachera à promouvoir des solutions coordonnées aux problèmes identifiés localement, en travaillant en partenariat pour aborder les questions économiques, sociales et environnementales.

Au niveau local, nous allons annoncer un train de mesures pour réaliser notre vision en matière de communautés durables dans toute l'Angleterre, tant en milieu rural qu'urbain, mesures qui stimuleront l'avènement d'un développement durable.

Au niveau national, la stratégie définit le cadre visant à changer la vie des citoyens en améliorant les services publics et en assurant des opportunités pour tous.

Au niveau planétaire, nous examinons la façon dont nous appliquerons les principes de bonne gouvernance, de démocratie et de partenariat et les moyens d'œuvrer efficacement à la réalisation des priorités identifiées localement afin que ce pays puisse contribuer à l'accomplissement des objectifs du Millénaire pour le développement.

Les engagements clés consistent à :

- assurer une coordination efficace au niveau local s'articulant autour de la vision en matière de communautés durables avec des Stratégies en faveur des communautés durables et des Accords locaux, reliés à la planification par le biais de Cadres de développement local
- placer le développement durable au cœur du système d'aménagement du territoire et en faire une composante essentielle des nouvelles orientations en matière de planification
- assurer la pleine participation des citoyens en mettant en place de nouvelles structures de voisinage et en fournissant de nouveaux financements pour permettre aux gens d'avoir voix au chapitre en ce qui concerne la façon dont leurs quartiers sont gérés
- conférer de nouveaux pouvoirs aux autorités locales dans le cadre du projet de loi sur des quartiers et un environnement propres
- atteindre le nouvel objectif national visant à améliorer l'environnement local, lequel est axé sur les quartiers les plus défavorisés
- fournir de meilleures informations aux citoyens sur leur environnement local

- créer des possibilités au niveau local pour permettre aux citoyens d'améliorer leur environnement local, leur santé, leur niveau d'éducation, leurs perspectives d'emploi et leurs conditions de logement
- contribuer à l'amélioration de la gouvernance internationale en matière d'environnement, y compris par le biais d'un soutien continu au Partenariat pour le Principe 10, et
- s'attacher, en collaboration avec d'autres donateurs, à accroître les niveaux globaux de l'aide publique au développement, y compris par l'intermédiaire de la Facilité de financement internationale.

Chapitre 7 :

Assurer une réalisation concrète

Nous voulons nous assurer que cette stratégie se traduise par des actions concrètes. Nous proposons des mesures supplémentaires qui, à notre avis, devraient jouer un important rôle de catalyseur pour améliorer sa mise en œuvre :

- renforcer la Commission du développement durable et lui demander de faire rapport sur les progrès accomplis par le gouvernement sur la voie du développement durable
- intégrer le développement durable dans le fonctionnement de la Fonction publique par l'intermédiaire du programme « Professional Skills In Government » [Compétences professionnelles pour les des services gouvernementaux] et incorporer le développement durable dans le programmes d'études de la « National School of Government » [École nationale d'administration publique] qui doit être lancée au cours du premier semestre de 2005
- créer une « Academy for Sustainable Communities » [Académie pour des communautés durables] et lancer un nouveau programme intitulé « How To » [Comment s'y prendre] pour promouvoir l'adoption et l'utilisation des pouvoirs nouveaux et existants permettant de transformer l'environnement local
- travailler en collaboration avec l' « Audit Commission » [Commission de contrôle] en vue de renforcer l'évaluation intégrée des performances des autorités locales pour que celle-ci tienne davantage compte du développement durable et de l'environnement local
- tous les départements ministériels et leurs agences exécutives élaboreront d'ici décembre 2005 des plans d'action ciblés en matière de développement durable, fondés sur cette stratégie
- procéder au réexamen de l'efficacité des mesures prises pour parvenir à un développement durable au niveau régional
- lancer un nouveau Programme de développement durable faisant partie intégrante du « Global Opportunities Fund » [Fonds des opportunités globales] du Royaume-Uni, complété par un financement supplémentaire du Defra pour aider à la concrétisation des engagements découlant du Sommet mondial sur le développement durable, et
- assurer un suivi plus efficace de la réalisation des priorités internationales britanniques en matière de développement durable.

Chapitre 1

Une nouvelle Stratégie

1. Pourquoi un développement durable ?

Ces vingt dernières années ont vu une prise de conscience croissante que l'actuel modèle de développement n'est pas durable.

D'une part, nous voyons les pressions croissantes exercées par notre mode de vie sur la planète dont nous dépendons :

- les conséquences de changements climatiques d'ores et déjà inévitables
- les contraintes croissantes pesant sur les ressources et les systèmes écologiques – eau, terres et air – qui résultent de la façon dont nous produisons, consommons et gaspillons les ressources, et
- la perte croissante de biodiversité, des forêts tropicales humides aux ressources halieutiques le long de nos côtes.

D'autre part, nous voyons un monde où plus d'un milliard de personnes vivent avec moins d'un dollar par jour, plus de 800 millions souffrent de malnutrition et plus de 2,5 milliards n'ont pas accès à des moyens d'assainissement adéquats. Un monde défiguré par la pauvreté et les inégalités n'est pas durable. Bien qu'une richesse croissante soit le plus souvent associée à l'épuisement des ressources environnementales, l'extrême pauvreté peut également ne laisser pas d'autre choix aux populations que celui d'épuiser leur environnement local – de sorte qu'une élimination durable de la pauvreté dépend de l'accès des pauvres à des ressources naturelles adéquates et à un environnement salubre. À moins que nous ne commençons à réaliser de réels progrès sur la voie de la conciliation de ces contradictions, nous tous, où que nous vivions, serons confrontés à un avenir plus incertain et moins sûr que celui dont nous, au Royaume-Uni, avons joui au cours des cinquante dernières années. Nous devons progresser de manière décisive vers un développement plus durable parce que c'est la démarche qu'il convient d'adopter et que nous avons tout intérêt à long terme à agir ainsi. Cette démarche offre le meilleur espoir d'assurer l'avenir.

2. Principes directeurs

Ce qui suit est l'ensemble de principes communs définis à l'échelle du Royaume-Uni que nous utiliserons pour atteindre notre objectif du développement durable. Ces principes ont été convenus par le gouvernement britannique, l'Exécutif écossais, le gouvernement de l'Assemblée galloise et l'Administration d'Irlande du Nord. Cet ensemble regroupe les divers principes britanniques qui existaient auparavant et s'appuie sur ceux-ci afin de définir une approche globale pouvant être commune aux quatre stratégies séparées.

<p>Vivre dans les limites écologiques Respecter les limites de l'environnement, des ressources et de la biodiversité de la planète – afin d'améliorer notre environnement et de veiller à ce que les ressources naturelles nécessaires à la vie restent intactes et soient léguées intactes aux générations futures.</p>	<p>Édifier une société forte, saine et juste Répondre aux besoins divers de tous les peuples dans les communautés existantes et futures, promouvoir le bien-être personnel ainsi que la cohésion et l'inclusion sociales, et créer des chances égales pour tous.</p>	
<p>Établir une économie durable Bâtir une économie forte, stable et durable qui soit porteuse de prospérité et d'opportunités pour tous et dans laquelle les coûts environnementaux et sociaux sont supportés par ceux qui les occasionnent (principe du pollueur-payeur) et l'utilisation efficace des ressources est favorisée par des mesures incitatives.</p>	<p>Promouvoir une bonne gouvernance Promouvoir activement des systèmes participatifs et efficaces de gouvernance à tous les niveaux de la société – tirer parti de la créativité, des énergies et de la diversité des citoyens.</p>	<p>Utiliser des données scientifiques solides de manière responsable Veiller à ce que les politiques soient élaborées et mises en œuvre sur la base de preuves scientifiques solides tout en tenant compte des incertitudes scientifiques (par le biais du principe de précaution) ainsi que des attitudes et des valeurs du public.</p>

Ces principes sous-tendent les politiques britanniques. Pour être durable, une politique doit respecter ces cinq principes, encore que nous reconnaissons que certaines politiques, bien qu'étant étayées par les cinq principes, mettront davantage l'accent sur certains d'entre eux. Tout compromis devrait être fait de manière explicite et transparente. Nous voulons atteindre nos objectifs consistant à vivre dans les limites écologiques et à édifier une société juste et nous le ferons au moyen d'une économie durable, d'une bonne gouvernance et du recours à de solides données scientifiques.

3. Priorités d'action au niveau international

Notre objectif stratégique en matière de développement durable au niveau international est de soutenir les institutions multilatérales et nationales qui peuvent assurer l'intégration efficace des objectifs sociaux, environnementaux et économiques pour mettre en œuvre un développement durable, en particulier pour les membres les plus pauvres de la société.

Depuis le lancement de la Stratégie britannique de développement durable en 1999, les priorités internationales du Royaume-Uni en matière de développement durable ont été définies principalement en tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), du Programme de Doha pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce, du Consensus de Monterrey sur le financement du développement et du Plan d'application du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) qui s'est tenu en 2002. Ceux-ci s'appuient sur des engagements pré-existants, y compris ceux découlant du Sommet de la Terre de Rio en 1992 et d'autres processus internationaux, dont les accords environnementaux multilatéraux (AEM).

Les résultats du SMDD complètent les OMD, renforcent les accords de Doha et de Monterrey et fixent d'ambitieux objectifs et cibles à l'échelle planétaire concernant l'accès à l'eau, à l'assainissement et à des services énergétiques modernes ; l'accroissement du rendement énergétique et de l'utilisation des sources d'énergie renouvelables ; une pêche et des forêts durables ; la réduction de la perte de biodiversité en milieu terrestre et marin ; la gestion des produits chimiques ainsi que le découplage de la croissance économique et de la dégradation de l'environnement – c'est-à-dire l'instauration de modes durables de consommation et de production.

Il faut assurer de toute urgence un suivi et la mise en œuvre des engagements internationaux, et ce en traitant les incidences internationales de nos politiques nationales et en travaillant en collaboration avec les pays développés et en développement, et les institutions internationales, afin de diffuser les bonnes pratiques et d'exercer sans relâche des pressions politiques en faveur du changement.

Chapitre 7 Assurer une réalisation concrète

1. Mise en œuvre au niveau international

Le monde doit se doter de moyens plus efficaces d'assurer un développement durable à l'échelle internationale. Le ministère des Affaires étrangères (FCO), le Defra, le ministère du Développement international (DFID), le ministère du Commerce et de l'Industrie (DTI) et le ministère des Finances (HMT) sont conjointement chargés de contribuer à la mise en œuvre d'un développement international qui est plus durable. Cette approche est coordonnée par l'Interdepartmental Working Group on International Sustainable Development (Groupe de travail interministériel sur le développement durable à l'échelle internationale) qui veillera à la concrétisation de nos engagements et coordonnera l'établissement de rapports sur les progrès réalisés à l'intention des ministres, du Parlement et du public.

Le FCO a élaboré sa propre stratégie de développement durable qui doit être publiée en mars 2005. Cette stratégie exposera la façon dont le FCO contribuera à la réalisation des priorités internationales du Royaume-Uni en matière de développement durable, en se concentrant sur les domaines où le FCO apporte une valeur ajoutée à la mise en œuvre de cette stratégie. Là où il y a lieu dans le cadre des activités internationales de mise en œuvre, les départements ministériels feront appel aux compétences d'autres organismes publics.

Par exemple, l'Agence de l'environnement fournit des conseils techniques et un soutien pratique en ce qui concerne des questions telles que la gestion de l'eau, la gouvernance environnementale ainsi que la réglementation et son application.

Comme l'indique le chapitre 6, le ministère du Développement international (DFID) gère l'aide britannique au développement d'outre-mer. Le travail du ministère est défini par la loi de 2002 sur le développement international qui stipule que les fonds alloués au développement doivent être utilisés pour réduire la pauvreté, soit en favorisant le développement durable soit en améliorant le bien-être d'une population. La réduction de la pauvreté et le développement durable vont de pair. Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), convenus par la communauté internationale en 2000, définissent les principaux buts visés pour réduire la pauvreté et encourager le développement dans les pays pauvres. Le DFID a fait des OMD l'élément central de son travail.

Le réseau international britannique de représentants diplomatiques et d'agents de développement, incluant le réseau d'attachés à l'environnement et d'attachés scientifiques du FCO et les membres du personnel du DFID en poste dans d'autres pays, jouera un rôle important pour ce qui est de réaliser et d'expliquer les priorités internationales du Royaume-Uni. Les attachés à l'environnement sont aidés dans leur tâche par **epnet**, site Web assurant un réseau international à l'intention des fonctionnaires de l'administration centrale travaillant sur des questions environnementales. Il vise à tenir les personnels en poste à l'étranger, notamment les attachés à l'environnement, au courant des politiques et à leur fournir les informations dont ils ont besoin pour réaliser les priorités du Royaume-Uni.

Epnet est en cours de remaniement et sera relancé en 2005 en tant que réseau pour le développement durable afin de mieux aider les attachés à l'environnement à jouer un rôle de premier plan dans la réalisation d'un développement durable par le biais de cette stratégie et de refléter le large éventail de questions sur lesquelles ils se penchent.

- **Un nouveau programme relevant du Fonds des opportunités globales du FCO, à savoir le Programme de développement durable, sera mis en œuvre à partir d'avril 2005.**

Ce programme financera des projets dans les pays prioritaires, en se concentrant sur les thèmes suivants :

- transparence, information, participation et accès à la justice (y compris la liberté d'expression, la démocratie environnementale et l'État de droit)
- priorités principales en matière de droits de l'homme (y compris la lutte contre la torture, l'abolition de la peine de mort et la promotion des droits de l'enfant), et
- gestion des ressources naturelles (y compris la gestion durable des forêts et la réduction de l'abattage illégal, la biodiversité et le tourisme durable).

Cela sera complété par un financement supplémentaire du Defra pour aider à la concrétisation des engagements pris lors du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD). Les départements ministériels travailleront en collaboration avec un certain nombre de pays en développement rapide en vue de l'intégration des principes du développement durable dans les politiques et programmes nationaux et de la mise en œuvre de plans d'action à l'appui de ces principes conformément à l'OMD 7 et à l'objectif du SMDD à l'horizon 2005 pour les stratégies nationales.

- **Des dialogues bilatéraux sur le développement durable seront mis en place avec la Chine et l'Inde. Instaurés au niveau des Premiers ministres, ces dialogues s'appuieront sur les activités existantes au niveau national, auxquelles ils fourniront un cadre, et identifieront de nouveaux domaines de collaboration. Il est prévu que ce processus fasse intervenir un apprentissage mutuel sur la façon dont les deux pays abordent la planification et la mise en œuvre du développement durable, en se penchant sur la capacité et la coordination institutionnelle, démarche qui sera étayée par des projets conjoints spécifiques dans un éventail de domaines politiques.**

Nous continuerons à utiliser notre « Environment for Europe Fund » (EfE) [Fonds « Un Environnement pour l'Europe »] pour soutenir les petits projets environnementaux dans les pays candidats à l'Union européenne et les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC). À un niveau plus élevé, nous insisterons pour que le financement de l'UE soit utilisé de manière judicieuse à l'appui de la concrétisation des engagements du SMDD et du EfE ainsi que des OMD.

Le « Overseas Territories Environment Programme » [Programme d'environnement des Territoires d'outre-mer], qui est financé conjointement par le FCO et le DFID, continuera à soutenir la mise en œuvre de Chartes pour l'environnement dans les Territoires.

Par ailleurs, les partenariats entre le gouvernement et les groupes de la société civile, y compris les ONG et les entreprises, constituent un important moyen de réalisation des

actions sur le terrain et d'élaboration d'idées nouvelles et de solutions novatrices. La priorité du Royaume-Uni est de faire du travail en partenariat un outil clé de la mise en œuvre en :

- intégrant le travail en partenariat dans le programme de travail de la Commission du développement durable (CDD) des Nations unies
- maintenant le caractère volontaire et auto-organisateur des partenariats, tout en favorisant la transparence et l'obligation redditionnelle
- encourageant l'échange des bonnes pratiques et des expériences
- fournissant un financement de démarrage pour les nouveaux partenariats, et en œuvrant à éliminer les obstacles politiques aux activités en partenariat.

Le gouvernement a élaboré un tableau des priorités internationales du Royaume-Uni en matière de développement durable découlant principalement du SMDD, de Doha, de Monterrey et des OMD. Ce tableau regroupe les objectifs, les principaux départements ministériels concernés et les sources d'information. Il sera publié sur le site Web du gouvernement consacré au développement durable en tant que document évolutif¹. Il sera développé et mis à jour au fur et à mesure de la mise en œuvre de la Stratégie et utilisé comme outil de suivi et d'établissement de rapports.

Le gouvernement britannique travaille en collaboration avec le système des Nations unies et les institutions financières internationales afin de promouvoir une approche coordonnée des questions environnementales, sociales et économiques.

Lors du Sommet d'évaluation des objectifs du Millénaire de l'ONU qui se tiendra en 2005, le gouvernement britannique s'attachera à promouvoir le renforcement de l'effort international en vue de la réalisation des OMD et des engagements connexes, y compris ceux du SMDD, avec un accent particulier sur le changement climatique, l'eau et l'assainissement ainsi que la viabilité environnementale.

Dans le cadre de son nouveau programme de travail, la Commission du développement durable des Nations unies traite les engagements en matière de développement durable sur sept cycles de deux ans. Chaque cycle se concentre sur un module thématique et comprend une « année d'examen » et une « année directive ». Nous visons à assurer que chaque cycle de deux ans débouche sur l'adoption de réponses politiques et d'actions concrètes pour aborder les problèmes identifiés au cours de l'année d'examen.

Nous continuerons à travailler en collaboration avec les autres États en vue du renforcement du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) qui a pour mandat de promouvoir la dimension environnementale à l'échelle du système des Nations unies.

En particulier, nous désirons voir :

- un financement accru et plus prévisible pour le Programme
- la mise en œuvre effective du Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités en matière d'environnement, et
- une meilleure coordination dans l'ensemble du système des Nations unies, notamment entre le PNUE et le Programme des Nations unies pour le développement.

¹ www.sustainable-development.gov.uk

Le Royaume-Uni joue un rôle actif dans les délibérations sur le renforcement de la gouvernance internationale en matière d'environnement, telles que celles qui portent sur les propositions visant à transformer le PNUE en une agence spécialisée des Nations unies.